

Un plan accessibilité

A LA UNE SAINT-PÉE-SUR-NIVELLE

Publié le 06/11/2015 à 8h51 par **Thierry Jacob**.



L'accessibilité de la mairie permet à Hortense Guitton d'accéder à un poste de travail adapté.

PHOTO T. J.

Xavier Bohn, conseiller municipal en charge du programme « accessibilité et handicap » a dû intégrer rapidement les notions d'installations ouvertes au public (IOP), d'établissements recevant du public (ERP) et d'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP). Il valait mieux, en effet, maîtriser ces sigles pour pouvoir présenter un diagnostic exhaustif au Conseil municipal, lui permettant d'élaborer une politique communale en faveur de l'accessibilité, obligation issue de la loi de 2005 sur l'égalité des chances et des droits, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Une IOP, tel le cimetière, ne relève pas, en effet, du même cahier des charges qu'un ERP, matérialisé par exemple par la chapelle d'Amotz. Le stade municipal ne recèle pas les mêmes problématiques en la matière que le site du lac.

Symbole communal, ce dernier a d'ailleurs obtenu le label handiplage de niveau 2 dès le début de la saison estivale, un label validé par l'association régionale du même nom. Outre le fait que les installations du plan d'eau permettent dorénavant aux personnes handicapées de profiter des joies de la baignade – grâce à des tiralos mis à disposition par les maîtres nageurs sauveteurs -, les toilettes et les douches ont été rendus accessibles et des accès spécifiques vers les restaurants ont été réalisés en amont des obligations incombant aux professionnels.

100 000 euros investis

Sur la commune, 15 établissements recevant du public et deux installations ouvertes au public ont été recensés et les travaux à effectuer déterminés avec l'aide de la Communauté d'agglomération. La municipalité s'est donnée cinq ans pour répondre aux normes réglementaires avec un engagement financier de près de 100 000 euros. Les travaux concernant Gantxiki et le stade municipal seront réalisés en 2019 et 2020 compte tenu de leurs problématiques d'accueil plus complexes. Pour les autres lieux recensés, et à titre d'exemple, le cimetière traditionnel bénéficiera, en 2017, d'allées structurantes avec un revêtement conforme, le cimetière paysager attendra 2018. En 2016, le seuil de la chapelle d'Amotz aura été repris. Le pôle information jeunesse sera mis aux normes dès 2016, le centre de loisirs sans hébergement en 2018.

« Si on ajoute l'emploi par la mairie d'une salariée en situation de handicap, cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une politique volontariste de la municipalité sur ce sujet qui se terminera à la fin du mandat, soit un an avant la prescription légale », conclut Xavier Bohn.

Thierry Jacob

<http://www.sudouest.fr/2015/11/06/un-plan-accessibilite-2176924-4395.php>